



sfr.fr

OFFRE SPÉCIALE MOBILE SFR

Réservée aux clients neufbox ou la Fibre, la Fibre EVOLUTION de SFR OU les clients Ligne Fixe également abonnés mobile SFR souscrivant une ligne mobile SFR⁽¹⁾

Coupon à remplir et à retourner (avec pièces justificatives) par le souscripteur de la nouvelle ligne mobile SFR dans les 8 semaines suivant la souscription.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE ?

1. **Souscrivez un Forfait SFR ou un Forfait Bloqué SFR⁽¹⁾**
2. **Remplissez les informations demandées sur ce coupon**
3. **Joignez impérativement :**
Photocopie de la dernière facture mobile ET Photocopie de la dernière facture neufbox ou la Fibre ou de la dernière facture Ligne Fixe. Pour le remboursement des frais de résiliation à hauteur de 100€⁽³⁾, la photocopie de la facture du précédent opérateur de téléphonie mobile mentionnant le montant des frais de résiliation (veuillez entourer ce montant) ainsi qu'un RIB/RIP ou RICE.
4. **Envoyez votre coupon de participation dans les 8 semaines suivant la nouvelle souscription (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

OFFRE DE PARRAINAGE/2^e LIGNE MOBILE (ODR 12420)
TSA 50025
78082 Yvelines Cedex

5. **50€ de crédit de communications supplémentaires⁽²⁾** seront crédités sur les 2 lignes mobiles SFR dans un délai de 8 semaines suivant la réception du présent coupon dûment rempli et jusqu'à 100€ TTC remboursés par virement sur le montant des frais de résiliation facturés par l'opérateur mobile précédent ⁽³⁾
6. **Vous serez informés par texto de l'activation du crédit de communications sur chacune des 2 lignes mobiles SFR.**
Pour suivre votre demande, contactez-nous au 0821 36 46 56 du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h (0,12€ TTC/min depuis un poste fixe)

50€ de crédit de communications offerts sur chacune des 2 lignes mobiles valables 2 mois **Tous les champs sont obligatoires**

INFORMATIONS CONCERNANT LE TITULAIRE DE LA 1^{ÈRE} LIGNE MOBILE SFR
Champs Obligatoires

N° de mobile SFR _____

Date de naissance _____

M. Mme Melle

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous
(NB: cette adresse ne sera pas transmise par SFR à des tiers).

E-mail _____@_____

INFORMATIONS CONCERNANT LE TITULAIRE DE LA NOUVELLE LIGNE MOBILE SFR SOUSCRITE
Champs Obligatoires

N° de mobile SFR _____

Date de souscription _____

Date de naissance _____

M. Mme Melle

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous
(NB: cette adresse ne sera pas transmise par SFR à des tiers).

E-mail _____@_____



Lien entre le Client SFR et la personne souscrivant la nouvelle ligne mobile SFR :

Même personne Famille
 Amis Autre

Jusqu'à 100€ remboursés sur les frais de résiliation de votre opérateur mobile actuel **Tous les champs sont obligatoires**

Je demande également le remboursement des frais de résiliation facturés par mon précédent opérateur sur ma précédente ligne mobile :

Oui Non

Montant des frais réels de résiliation : _____, _____€

Attention, sans la totalité des pièces demandées, votre dossier ne sera pas pris en compte.

Pour suivre le traitement de votre demande, contactez-nous :

- au 0 821 36 46 56 (0,12€ TTC/mn depuis un poste fixe)

- ou sur www.sfr.fr, rubrique "offres de remboursements", au bas de la page d'accueil.

*Offre soumise à conditions valable du 17/01/2012 au 29/02/2012 inclus en France métropolitaine réservée aux particuliers sous réserve de déclarer la nouvelle ligne mobile SFR souscrite dans les 8 semaines suivant l'activation de la ligne par le titulaire de la nouvelle ligne SFR mobile en renvoyant le coupon dûment rempli à l'adresse indiquée (cachet de la Poste faisant foi). À défaut, la promotion ne sera pas validée.

(1) Offre réservée aux clients neufbox ou la Fibre, la Fibre EVOLUTION de SFR ou SFR Ligne Fixe, également Abonnés mobile SFR (hors SFR Accès, les Minis de SFR, Carte jumelles, formules ABC, forfait EeePC, clé Internet 3G+, Neuf Mobile Liberté de SFR), depuis 3 mois minimum et ayant leur ligne mobile active à la date où eux-mêmes ou un de leurs proches souscriront une nouvelle ligne mobile SFR : souscription d'un forfait mobile SFR (hors Carte jumelles, forfait EeePC, clé Internet 3G+, SFR Business Team et les Minis de SFR) ou d'un Forfait Bloqué SFR (à partir du Forfait 1 H) avec un engagement de 12 mois minimum, sous réserve que le titulaire de la nouvelle ligne mobile SFR n'ait pas résilié d'offre SFR au cours des 3 derniers mois. En cas d'ouvertures multiples de lignes mobiles SFR, crédit de communication non cumulable sur une même période et crédité sur des périodes successives de 60 jours. Promotion valable dans la limite de 5 nouvelles lignes mobiles SFR par titulaire et par an maximum, sur une période de 12 mois. (2) 50 € de crédit de communications : toutes les communications sont décomptées du crédit de communication : appels métropolitains ou internationaux, n° spéciaux, texto, MMS, Visio... sous réserve de disposer d'un mobile compatible. Activation du crédit de communication dans un délai de 4 à 8 semaines après réception d'un dossier complet (pour les clients Forfaits Bloqués SFR à la date de facturation suivant ce délai). Le client en est informé par texto. **Crédit de communication valable 60 jours.** Pour les forfaits SFR : communications décomptées selon les tarifs applicables à l'offre SFR souscrite. Crédit de communication ajouté au forfait initial et équivalant à des communications hors forfaits et/ou au-delà. Pour les Forfaits Bloqués SFR : communications décomptées selon les tarifs applicables au crédit de communication rechargé de l'offre Forfait Bloqué détenue. (3) Jusqu'à 100 € remboursés : valable pour toute souscription d'un forfait mobile SFR (hors Carte jumelles, forfait EeePC, clé Internet 3G+, SFR Business Team et les Minis de SFR) ou d'un Forfait Bloqué SFR (à partir du Forfait 1 H) avec un engagement de 12 mois minimum dans le cadre de la présente offre, avec demande de portabilité du numéro. Offre réservée aux clients d'un opérateur de téléphonie mobile métropolitain (hors SFR), résiliant un abonnement comportant une période minimale non échue au titre d'une ligne mobile Voix. Sous réserve d'envoi de la photocopie de la facture du précédent opérateur de téléphonie mobile, mentionnant le montant des frais de résiliation. Remboursement dans un délai de 8 semaines à compter de la réception du coupon valide. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 29/04/2012. Les frais d'envoi et de photocopie sont à la charge du client. Le coupon une fois validé vaudra crédit de communication de 50 € TTC respectivement sur les deux numéros d'appel SFR (ligne du client neufbox de SFR ou SFR Ligne Fixe, également Abonnés mobile SFR et nouvelle ligne souscrite), accordé par la société SFR -1, place Carpeaux - 92915 Paris La Défense cedex.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur vos services ainsi que pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à SFR, à ces opérations de marketing direct. Votre consentement préalable pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant des opérations offrant des informations sur les offres et services de partenaires. Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR et copie de votre pièce d'identité à : SFR Service Clients - Accès, Rectification, Opposition - TSA 91121 - 57757 METZ CEDEX 9.